

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du mercredi 10 mai 2023

Direction Générale des Services – N° 14.04.2023.57

Objet : Personnel municipal – Filière Animation - Création d'un poste de Responsable du Service des Affaires Scolaires et de la Jeunesse - Autorisation

Date de la convocation : 27 avril 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS :

Mme Coumba SALL a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.

M. Infali DABO a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.

Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à Mme Monique COLOMBOTTI.

Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

Mme Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Marc BOURREAU.

Mme Clélia DEM a donné pouvoir à M. Ibrahim DEM.

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
- Le budget primitif 2023,
- Le tableau des effectifs,
- L'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 02 mai 2023.

Considérant :

- Qu'il est nécessaire de créer un poste d'animateur principal de 2^{ème} Classe au tableau des effectifs en vue de pourvoir à l'emploi de Responsable des affaires scolaires et de la jeunesse.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création d'un poste de responsable service affaires scolaires et jeunesse

Date de transmission de l'acte : 15/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/05/2023

Numéro de l'acte : 14-04-2023-57 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230510-14-04-2023-57-DE

Date de décision : 10/05/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent correspondant au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe de la filière animation, en raison de la nouvelle organisation de service projetée avec la reprise en régie du secteur jeunesse et par conséquent de l'élargissement du champ d'intervention de la Direction Éducation, Jeunesse, Politique de la Ville.

Ainsi, en raison du contexte ayant conduit à envisager la municipalisation du service jeunesse et de la vacance du poste de l'actuelle Responsable des Affaires Scolaires faisant valoir ses droits à la retraite prochainement, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 10 mai 2023, un emploi permanent de Responsable des Affaires Scolaires et de la Jeunesse relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35H.

Cet emploi sera pourvu en priorité par un fonctionnaire. Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne peut être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6 du Code Général de la Fonction Publique, le recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique peut être envisagé.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Et à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

- **24 VOIX POUR** : M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mmes Valérie HOULIER, Coumba SALL (pouvoir à M. David BEAUCOUSIN), Alexandra EMERY (pouvoir à Mme Monique COLOMBOTTI), Corine PALMENTIER (pouvoir à M. Frédéric MARCHE), MM. Frédéric LEBALLEUR, Infali DABO (pouvoir à M. Rachid ARBI), Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM. M. Ibrahim DEM, Mme Clélia DEM (pouvoir donné à M. Ibrahim DEM).
- **3 ABSTENTIONS** : M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, Mme Laëtitia LEFEBVRE (pouvoir donné à M. Marc BOURREAU).

DECIDE de créer un emploi permanent correspondant au grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Responsable des Affaires Scolaires et de la Jeunesse à temps complet, à compter du 10 mai 2023.

APPROUVE la création de cet emploi permanent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les arrêtés et contrats correspondants.

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023.

Pour copie conforme,

Cléon, le 10 mai 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

